

## ELECTIONS ORDINALES 2015 DISCOURS DE PASSATION DU BÂTONNIER ÉLU FRÉDÉRIC SICARD

Bibliothèque de l'Ordre Mercredi 16 décembre 2015

Monsieur le Bâtonnier,

Monsieur le vice Bâtonnier,

Mesdames les anciens Bâtonniers,

Messieurs les anciens Bâtonniers,

Madame la vice Bâtonnière, chère Dominique,

Mes chères consœurs,

Mes chers confrères,

Chers amis.

Chère famille,

Chaque fois que je croise Monsieur le Bâtonnier Pierre-Olivier Sur, je songe à la silhouette d'un petit homme cheminant dans la poussière, à peine vêtu d'un short.

C'est le Mahatma Gandhi qui enseignait : « il faut être fier d'avoir hérité de tout ce que le passé avait de meilleur et de plus noble ».

Alors, je pense, Monsieur le Bâtonnier, à votre père, Bernard Sur.

Ce soir il est là, parmi nous, et sachant toute l'affection et l'admiration qu'un fils espère de son père, il m'appartient de vous dire qu'il eut été fier de vous voir à la tête de notre Ordre.

Tout le long de leur vie et au-delà, toutes les mères et tous les pères souffrent des épreuves de leurs enfants et se réjouissent de leur succès : vous avez comblé leurs espérances.

Cher Pierre-Olivier,

Vous avez su, hier, aussi bien cueillir les honneurs, que vous savez, aujourd'hui, les rendre.

Digne de cet auguste atavisme, empreint d'une solennité paternelle vous avez servi vos clients et vos confrères.

Mais l'heure n'est plus seulement au bilan, l'heure doit être celle de l'action.

C'est avec humilité et détermination, Dominique Attias à mes côtés, que nous avançons pour prendre place, après sept siècles, dans une chaîne ininterrompue au service d'un Barreau fort de son indépendance, fort de ses libertés, fort des services rendus à la Cité, fort des services rendus au droit et à la justice dans un monde toujours plus vaste.

Or pour la première fois depuis plusieurs générations, notre pays est en état d'urgence. Il est même question de nouveaux aménagements constitutionnels pour renforcer le poids des forces de sécurité.

Pour la première fois depuis plusieurs générations, les avocats français et singulièrement les avocats parisiens qui travaillent auprès de la première juridiction antiterroriste, doivent se battre pour des libertés suspendues.



Or l'Histoire nous enseigne que les avocats sont les derniers remparts des valeurs d'humanité que protègent ces libertés.

C'est bien la raison pour laquelle l'indépendance de l'avocat est la condition absolue de notre démocratie moderne et de la confiance des citoyens dans leur justice.

Cette indépendance des avocats justifie que notre Profession s'administre et se régule elle-même.

Ainsi, l'indépendance de l'avocat est plus qu'une liberté individuelle ; elle nécessite un Ordre indépendant qui est le véritable dépositaire de l'indépendance collective du Barreau.

Au moment même où les libertés sont suspendues, les avocats sont en première ligne pour les défendre, encore et toujours.

Les esprits chagrins imaginent déjà en profiter pour nous abuser et suggérer de petits ou grands textes, grignotant ici et là les moyens du droit et de la justice.

Puisque ce combat est permanent, il nous faut le meilleur des boucliers : ce sera la Constitution.

Il nous faut convaincre la République de tenir pour fondamentaux, c'est-à-dire constitutionnels, les principes internationaux et européens qui consacrent l'indépendance, le secret, l'absence de conflit d'intérêts, le désintéressement et l'humanité des avocats.

Chaque fois que nous le pourrons, nous interpellerons les plus hautes autorités, à l'instar de nos consœurs et de nos confrères canadiens, brésiliens ou tunisiens et de bien d'autres encore. Il nous faut obtenir la reconnaissance constitutionnelle, non pas de notre statut mais de notre essence.

Pour être dignes de cette reconnaissance constitutionnelle et pour notre Ordre, nous sommes prêts :

Nous voulons de la transparence démocratique.

Nous demanderons au Conseil de l'Ordre que ses débats soient filmés et accessibles à tous les avocats et ainsi nous instaurerons la publicité des séances sur tous les sujets d'intérêt général.

Nous en finirons donc des accusations d'omerta ordinale.

Nous voulons de la rigueur budgétaire.

Nous proposerons au Conseil de l'Ordre une transparence permanente et une baisse structurelle des charges pour une baisse générale des cotisations.

Nous sommes convaincus que qualité ne rime pas avec coût. Le service peut être précieux sans se montrer dispendieux.

Nous voulons aussi de la démocratie participative : nous proposerons aux avocats parisiens de se retrouver en colonnes, d'accéder à une plate-forme numérique de débats, de disposer d'un budget participatif et en fin d'année, de voter pour arrêter, à la majorité, les attentes de la Profession.

Nous voulons valoriser notre éthique. Nous travaillerons à clarifier les avis déontologiques dont je souhaite, à chaque fois que possible, qu'ils ne soient plus confidentiels.

Nous servons l'intérêt général et non l'entre soi.

Nous voulons de la solidarité : Le fonds de soutien créatif sera installé par le Conseil de l'Ordre avant le prochain printemps.

Il nous faut enfin une source pour que les sages du Palais Royal étanchent la soif de nos libertés : ce sera l'Europe!



C'est à cette source, l'Europe, que nous puiserons l'énergie d'être plus que de simples juristes régulateurs, plus que des ingénieurs de l'harmonie sociale, d'être selon les mots de Monsieur le Bâtonnier Reinette, un de nos illustres voisins belges, de véritables entrepreneurs éthiques.

C'est à cette source, l'Europe, que je puiserai les nouvelles orientations de notre formation, aussi bien initiale que continue.

C'est à cette source, l'Europe, que je récupérerai l'autorité que nos administrations égarées ne veulent plus nous reconnaitre.

Et c'est enfin à cette source, l'Europe, que je trouverai l'avenir de notre Droit qui ne demande qu'à s'unir avec celui de nos voisins immédiats.

C'est ainsi que nous garantirons à nos concitoyens leur accès au Droit dans le respect de leur dignité.

Les avocats sont, comme le formulait d'Aguesseau, «placés, pour le bien public, entre le tumulte des passions humaines et le trône de la justice ».

Et c'est pourquoi cette justice doit demeurer au cœur de la Cité.

Nous l'avons dit, vous le savez : nous nous battrons pour la libre circulation des avocats dans le temple babylonien qui se construit aux frontières de notre capitale, mais aussi pour le redéploiement du palais historique.

J'imagine le centre de formation que la Cour souhaite prendre sous son aile.

J'imagine aussi le premier centre de règlement alternatif des litiges qui serait installé dans l'un des plus vieux Palais de Justice connu au monde.

Et j'imagine un pôle de justice sociale, réunissant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et le Conseil des Prud'hommes, en face de la justice consulaire en charge de l'économique.

Ce serait le signe de l'importance que nous devons accorder à la justice économique et sociale dans une société où l'emploi est rare et l'activité complexe.

C'est précisément aussi parce que les avocats sont au plus près de cette réalité de leurs clients que nous avons conscience des enjeux de la réforme annoncée du droit du travail. Nous serons présents sur cet autre front.

Lorsque le Ministère aura digéré les six rapports théoriques dont il a passé commande, avec thèse et antithèse, de vraies simplifications et des propositions nébuleuses, il nous appartiendra (à nous) de faire entendre les solutions pratiques qu'en tant que femmes et hommes de terrain, les avocats devinent déjà, sans a priori politique, mais avec le souci d'une harmonisation européenne qu'il est temps d'ambitionner.

Et c'est parce que nous sommes à cette place privilégiée de défenseurs des libertés, qu'ensemble, nous relèverons cet autre défi que nous lance un monde en proie aux affres mortifères d'un terrorisme aveugle.

Gardienne des valeurs d'humanité à laquelle nous prêtons serment, notre profession devra, face aux angoisses des citoyens et à la détresse des victimes, ouvrir avec courage une voie qui, noble de ses principes mais sage de son pragmatisme, saura concilier les impératifs de sécurité et de liberté.

Nous savons que ces défis nous attendent pour les deux années à venir.

C'est ensemble que nous devrons travailler parce que c'est ensemble, et seulement ensemble, que nous pourrons parvenir à les relever.



Monsieur le Bâtonnier,

Vous êtes un sacré numéro!

Un numéro incertain que le verbe a perdu dans la tradition obscure des premiers temps de notre histoire.

Un numéro complémentaire depuis que le compte des Bâtonniers a été tenu en 1661 et que des procès-verbaux écrits en ont été dressés.

Pour les plumitifs, vous êtes le 218 ème Bâtonnier de Paris.

Au moment de prendre mes fonctions, j'ai une pensée émue pour chacun de nos prédécesseurs, j'ai aussi une pensée affectueuse :

- pour le 215 ème, Monsieur le Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel, dont le génie oratoire a su réveiller le feu qui sommeillait en chacun d'entre nous,
- pour la 210<sup>ème</sup>, Madame le Bâtonnier Dominique de La Garanderie, premier numéro féminin, désormais mon associée, qui m'a appris l'organisation et la bienveillance,
- pour le 207<sup>ème</sup>, Monsieur le Bâtonnier Georges Flécheux, ce soir absent, mais toujours avec nous, qui fût mon patron et qui plus encore fut le numéro de l'effectivité de la grande fusion,
- et enfin pour le 205<sup>ème</sup>, le Bâtonnier Philippe Lafarge, qui fut le père de cette fusion, mon mentor et un exemple de confraternité.

219<sup>ème</sup> Bâtonnier recensé, je sais que du 218<sup>ème</sup>, je devrai conserver le meilleur et pour le 220<sup>ème</sup>, n'avoir d'autre souci que de préparer au mieux sa tâche.

Il en est ainsi depuis sept siècles.

Souhaitons qu'il en soit ainsi pour les siècles à venir.

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

A l'ombre protectrice d'Yves Hélory de Kermartin, je vais recueillir, des mains de Monsieur le Bâtonnier Pierre-Olivier Sur, un bâton.

Ce bâton que les avocats avaient pris l'habitude de déposer aux pieds de Saint Nicolas dont la Chapelle fermait la salle des pas perdus, devait leur rappeler l'antique humilité du premier Brutus, éphémère redresseur de torts d'une Rome alanguie.

Ce geste solennel rappelait surtout aux avocats le sens de toute justice est de veiller à la bonne répartition des droits et des libertés.

Ce bâton n'était là ni pour battre, ni pour commander.

J'ai le sentiment que c'est le bâton du pèlerin, le bâton du marcheur, qui guide, qui soutient et qui sert.

C'est le bâton du service et, je l'espère, de la sagesse.



Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Pour ces deux prochaines années, fort de l'amour que je porte à mon épouse Laurence et à mes deux enfants François et Marie, certain de l'amitié de mes associés, Dominique, Marie-Alice, Daphné, Guy, Saskia et Bertrand, certain de la présence de Valérie et de tous ceux qui travaillent avec nous, avec Madame la Vice-Bâtonnière, nous vous invitons à cheminer ensemble.

Je vous invite à emprunter un chemin qui suit celui de nos valeurs et de la démocratie.

C'est un chemin exigeant, puisqu'il nous impose des efforts importants, de transparence et de rigueur.

Mais c'est un chemin qui, partant de Paris, s'ouvre sur la France, l'Europe et sur le monde.

C'est un chemin de libertés!

Seul le prononcé du discours fait foi